

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE. Pour La Haye . . . 7 — Payable „ la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS. Les premières 5 lignes fr. 1.50 timbre y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION

à La Haye, Spuis, n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, libraire et chez les Héritiers Doornik, libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, LUNDI 29 JANVIER.

Nous faisons distribuer aujourd'hui à nos abonnés ayant droit à cette distribution, le 3^{me} et dernier volume de *La Colère (Sept Péchés Capitaux)* par Eugène Sue.

Revue Politique.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le projet de loi qui ordonne la fermeture des clubs a été présenté à l'assemblée nationale de France, dans sa séance de vendredi dernier, par M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur. Un montagnard, M. Gent, s'est écrié, après qu'il eut entendu la lecture de ce projet, que c'était de la part de la bourgeoisie un acte de vrai libéralisme. Le langage que nous ne lui assure l'appui de tous les amis de l'ordre. La veille, il avait osé porter la main sur la garde mobile en prescrivant la réorganisation, et le lendemain, sur les clubs, cet éternel foyer de l'anarchie. La première de ces mesures est une mesure d'économie, la seconde une mesure d'ordre.

L'assemblée nationale a déclaré à une très-grande majorité l'urgence du projet de loi contre les clubs; le rapport devait être présenté dans la séance du lendemain. On devait donc s'attendre à un rapport favorable.

Mais les prévisions sont encore une fois trompées. On avait pu prévoir inférer de l'immense majorité qui avait renvoyé, vendredi, le projet de loi contre les clubs à une commission pour faire un rapport immédiat, que l'urgence de ce projet serait votée par l'assemblée. Il n'en est rien. La commission nommée pour l'examiner a été composée en grande majorité de membres hostiles au cabinet et à la mesure proposée; ses conclusions ont été naturellement défavorables au projet, et dans la séance d'avant-hier de l'assemblée nationale, 418 voix contre 342 les ont sanctionnées.

Ce vote est un grave échec pour le ministère, bien que M. Odilon Barrot ait évité de poser la question de cabinet, et on peut présumer, dès à présent, le résultat de la discussion de la proposition-Rateau. Dans la crise actuelle, il faut à la France, pour la sauver, des hommes courageux. Elle les possède, croyons-nous, dans le ministère qui la gouverne aujourd'hui.

Dans cette même séance de l'assemblée nationale le gouvernement a déposé une demande en autorisation de poursuites contre M. Proudhon pour un article inséré le 27 dans le journal *Le Peuple*. Cette proposition, de mise en accusation, a été présentée au bureau par M. Ledru-Rollin.

Une grande fermentation a régné à Paris pendant toute la journée d'avant-hier.

Il a fallu un déploiement de forces considérables pour permettre à M. Lherminier de donner sa seconde leçon. Des attroupements nombreux, composés d'étudiants et d'hommes en blouse, voyant qu'on ne livrait passage qu'aux personnes munies de cartes, ont vociféré des cris séditieux. Les émeutiers se sont ensuite portés vers la place de la Concorde. Ils ont voulu pénétrer dans l'enceinte législative pour y déposer une protestation contre la nomination de M. Lherminier. Mais ils ont été repoussés. Plusieurs arrestations ont été faites. On compte des chefs de file parmi les individus arrêtés.

Les nouvelles arrivées ce matin de Paris ont, comme on voit, de la gravité. Nous les regarderions comme alarmantes, si nous n'avions la conviction que le gouvernement marche avec le pays dans la lutte qu'il soutient contre l'assemblée et contre l'esprit de trouble et d'anarchie.

Les correspondances d'Italie sont assez contradictoires. D'après les uns, Rome est parfaitement tranquille et se préoccupe fort peu des dangers d'aucune intervention; d'après les autres, et suivant la *Gazette de Gènes* du 22 en particulier, le cas serait différent, et la crainte d'une intervention si réelle, au contraire, que le ministère romain aurait demandé en toute hâte qu'on lui expédiât d'Espagne un renfort de troupes considérable, destiné à occuper à un débarquement de 3,000 Espagnols à Civita-Vecchia. Cette nouvelle est cependant en contradiction avec la *Gazette de Gènes* du 23, qui annonce que ces 3,000 Espagnols sont commandés par le général Zucchi. Nous ne savons trop que penser de cette dernière assertion; observons seulement que d'autres nouvelles disent que Zucchi commande un corps de troupes nationales aux frontières pontificales, et que ce brave général ne peut être en Espagne.

La correspondance ajoute que ces 3,000 Espagnols sont commandés par le général Zucchi. Nous ne savons trop que penser de cette dernière assertion; observons seulement que d'autres nouvelles disent que Zucchi commande un corps de troupes nationales aux frontières pontificales, et que ce brave général ne peut être en Espagne. On attendait, à Gênes, le retour du général Filangeri, envoyé à Messine pour y traiter des affaires de Sicile avec les représentants français et anglais.

La contagion de l'enthousiasme constituant des démocrates est propagée avec rapidité en Toscane. On a demandé au gouvernement de cet Etat de soumettre immédiatement au peuple la loi électorale pour la constituante italienne convoquée, et de voter d'urgence la loi.

Pas de nouvelles du Piémont; on dit que le cabinet Gioberti incline vers une politique plus pacifique à l'égard de l'Autriche. Les journaux de Turin annoncent une magnifique revue des troupes sardes par le roi de Piémont, accompagné du général français Pelet, qui a été chargé, comme on sait, d'une mission auprès du gouvernement de Piémont.

Dans la séance du 25 janvier, l'assemblée de Francfort a voté, à la majorité de neuf voix (214 contre 205), le § 2 du chapitre relatif au chef de l'Empire, portant qu'il prendra le titre d'Empereur des Allemands. Les paragraphes relatifs à la liste civile et à l'inviolabilité du chef de l'Empire ont été adoptés. Enfin, le paragraphe le plus important qui dit: « L'empereur fait la paix et la guerre » a été adopté de même par 282 voix contre 136.

Dans sa séance du 26, l'assemblée est passée à la discussion du chapitre de la constitution relatif au conseil de l'Empire. Ce chapitre se compose d'un article principal, nommé de paragraphes. Une proposition de M. Wingard, tendant à faire rejeter le projet tout entier, n'a été écartée qu'à la majorité de quelques voix, 211 contre 200. Passant ensuite au vote sur les articles, l'assemblée a rejeté par 220 voix contre 168, le second alinéa du § 1^{er}, portant que la nomination des membres du conseil de l'Empire, se ferait par les gouvernements des Etats et réunion d'Etats respectifs, et que chaque Etat ou réunion d'Etats, représentés dans la chambre des Etats, nommerait un membre du conseil.

On écrit de Vienne, en date du 23 janvier, que ce même jour l'empereur a reçu M. le baron de Heeckeren, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi des Pays-Bas. Ce diplomate a remis entre les mains de l'empereur les lettres de créances de son souverain. M. de Heeckeren a été ensuite invité au dîner de la cour et le soir il a été admis dans le cercle de famille de l'archiduchesse Sophie.

Les journaux hollandais parlent avec une vive reconnaissance des nombreux présents d'objets divers envoyés par S. A. R. Madame la Princesse d'Orange à différentes sociétés qui se proposent de faire des loteries au profit des pauvres.

S. A. R. Madame la Princesse Albert de Prusse vient de faire remettre une somme de cent florins aux familles des quatre pêcheurs de Schéveningue, qui ont péri dans les flots il y a une huitaine de jours.

On écrit de Goreum, 28 janvier: Le courrier de la malle pour la Belgique et la France est tombé avec ses dépêches dans l'eau. Heureusement, rien n'a été perdu et le courrier a continué sa route par la diligence.

Des documents statistiques constatent que la population dans les différentes prisons du royaume en 1847, a été de 38,330, ce qui constitue une augmentation de 5,166 sur l'année 1846; les chiffres de la population moyenne qui se trouvait constamment dans les prisons, étaient en 1847 de 6324 individus. Ce qui fait 478 de plus qu'en 1846.

Le *Handelsblad* publie un long article dans lequel il passe en revue tout ce qui est arrivé l'année dernière par rapport au Limbourg et dans ce duché même. Après avoir parlé des élections de décembre pour les nouveaux Etats-Généraux, le *Handelsblad* constate que le résultat de ces élections que la grande majorité des habitants du duché est contraire à la séparation, et continue en ces termes: « Nous ne voulons pas examiner pour le moment, quelle attitude adoptera à La Haye le baron van Scherpenzeel, ni comment le député à Francfort qui s'y prononce constamment pour la séparation du Limbourg, pourra prêter le serment requis à la loi fondamentale, et accomplir ainsi une action contraire à tous ses actes précédents. Nous espérons, dans l'intérêt aussi bien de l'Allemagne que de la Neerlande et du Limbourg, que ces complications seront terminées à l'amiable, et que les efforts éventuels tendant à amener la séparation du duché, contrairement au vœu définitivement constaté de la population, échoueraient devant le bon sens, l'amour de l'ordre et de la liberté, le désir de la paix et de l'union, qui commencent de plus en plus à avoir le dessus chez la population civilisée de l'Europe et particulièrement chez celle de l'Allemagne. »

Le *Times* publie sur la question de la collation de la couronne germanique à la Prusse, un article dont voici les principaux passages: Après avoir fait rapidement l'historique de l'agrandissement de la monarchie prussienne, de la politique de la maison de Brandebourg et de ses rapports avec l'Autriche jusqu'en 1815, le *Times* poursuit ainsi: De 1815 à 1848 l'union de la Prusse avec l'Autriche s'est maintenue sans altération; ces deux puissances exerçaient une influence commune sur la diète fédérale de Francfort; leurs conseils fédéraux et leur politique étrangère étaient identiques, et pendant cette période d'un tiers de siècle, à la seule exception du fait de l'union douanière allemande, on n'a pu dire qu'il existât en Allemagne un parti prussien ou un parti autrichien. D'un autre côté, le gouvernement prussien était hautement accusé de sacrifier et d'abandonner son indépendance d'action et ses vues plus libérales aux vues et au contrôle du chancelier d'Autriche.

Après avoir fait rapidement l'historique de l'agrandissement de la monarchie prussienne, de la politique de la maison de Brandebourg et de ses rapports avec l'Autriche jusqu'en 1815, le *Times* poursuit ainsi: De 1815 à 1848 l'union de la Prusse avec l'Autriche s'est maintenue sans altération; ces deux puissances exerçaient une influence commune sur la diète fédérale de Francfort; leurs conseils fédéraux et leur politique étrangère étaient identiques, et pendant cette période d'un tiers de siècle, à la seule exception du fait de l'union douanière allemande, on n'a pu dire qu'il existât en Allemagne un parti prussien ou un parti autrichien. D'un autre côté, le gouvernement prussien était hautement accusé de sacrifier et d'abandonner son indépendance d'action et ses vues plus libérales aux vues et au contrôle du chancelier d'Autriche.

Le *Times* publie sur la question de la collation de la couronne germanique à la Prusse, un article dont voici les principaux passages: Après avoir fait rapidement l'historique de l'agrandissement de la monarchie prussienne, de la politique de la maison de Brandebourg et de ses rapports avec l'Autriche jusqu'en 1815, le *Times* poursuit ainsi: De 1815 à 1848 l'union de la Prusse avec l'Autriche s'est maintenue sans altération; ces deux puissances exerçaient une influence commune sur la diète fédérale de Francfort; leurs conseils fédéraux et leur politique étrangère étaient identiques, et pendant cette période d'un tiers de siècle, à la seule exception du fait de l'union douanière allemande, on n'a pu dire qu'il existât en Allemagne un parti prussien ou un parti autrichien. D'un autre côté, le gouvernement prussien était hautement accusé de sacrifier et d'abandonner son indépendance d'action et ses vues plus libérales aux vues et au contrôle du chancelier d'Autriche.

Le *Times* publie sur la question de la collation de la couronne germanique à la Prusse, un article dont voici les principaux passages: Après avoir fait rapidement l'historique de l'agrandissement de la monarchie prussienne, de la politique de la maison de Brandebourg et de ses rapports avec l'Autriche jusqu'en 1815, le *Times* poursuit ainsi: De 1815 à 1848 l'union de la Prusse avec l'Autriche s'est maintenue sans altération; ces deux puissances exerçaient une influence commune sur la diète fédérale de Francfort; leurs conseils fédéraux et leur politique étrangère étaient identiques, et pendant cette période d'un tiers de siècle, à la seule exception du fait de l'union douanière allemande, on n'a pu dire qu'il existât en Allemagne un parti prussien ou un parti autrichien. D'un autre côté, le gouvernement prussien était hautement accusé de sacrifier et d'abandonner son indépendance d'action et ses vues plus libérales aux vues et au contrôle du chancelier d'Autriche.

Après avoir fait rapidement l'historique de l'agrandissement de la monarchie prussienne, de la politique de la maison de Brandebourg et de ses rapports avec l'Autriche jusqu'en 1815, le *Times* poursuit ainsi: De 1815 à 1848 l'union de la Prusse avec l'Autriche s'est maintenue sans altération; ces deux puissances exerçaient une influence commune sur la diète fédérale de Francfort; leurs conseils fédéraux et leur politique étrangère étaient identiques, et pendant cette période d'un tiers de siècle, à la seule exception du fait de l'union douanière allemande, on n'a pu dire qu'il existât en Allemagne un parti prussien ou un parti autrichien. D'un autre côté, le gouvernement prussien était hautement accusé de sacrifier et d'abandonner son indépendance d'action et ses vues plus libérales aux vues et au contrôle du chancelier d'Autriche.

Le *Times* publie sur la question de la collation de la couronne germanique à la Prusse, un article dont voici les principaux passages: Après avoir fait rapidement l'historique de l'agrandissement de la monarchie prussienne, de la politique de la maison de Brandebourg et de ses rapports avec l'Autriche jusqu'en 1815, le *Times* poursuit ainsi: De 1815 à 1848 l'union de la Prusse avec l'Autriche s'est maintenue sans altération; ces deux puissances exerçaient une influence commune sur la diète fédérale de Francfort; leurs conseils fédéraux et leur politique étrangère étaient identiques, et pendant cette période d'un tiers de siècle, à la seule exception du fait de l'union douanière allemande, on n'a pu dire qu'il existât en Allemagne un parti prussien ou un parti autrichien. D'un autre côté, le gouvernement prussien était hautement accusé de sacrifier et d'abandonner son indépendance d'action et ses vues plus libérales aux vues et au contrôle du chancelier d'Autriche.

Le *Times* publie sur la question de la collation de la couronne germanique à la Prusse, un article dont voici les principaux passages: Après avoir fait rapidement l'historique de l'agrandissement de la monarchie prussienne, de la politique de la maison de Brandebourg et de ses rapports avec l'Autriche jusqu'en 1815, le *Times* poursuit ainsi: De 1815 à 1848 l'union de la Prusse avec l'Autriche s'est maintenue sans altération; ces deux puissances exerçaient une influence commune sur la diète fédérale de Francfort; leurs conseils fédéraux et leur politique étrangère étaient identiques, et pendant cette période d'un tiers de siècle, à la seule exception du fait de l'union douanière allemande, on n'a pu dire qu'il existât en Allemagne un parti prussien ou un parti autrichien. D'un autre côté, le gouvernement prussien était hautement accusé de sacrifier et d'abandonner son indépendance d'action et ses vues plus libérales aux vues et au contrôle du chancelier d'Autriche.

subjection à celle d'égalité; il lui restait à s'élever de l'égalité à la suprématie; la dignité impériale que ses attaques et sa désertion avaient enfin forcé l'empereur François à abandonner, devait revivre et être restaurée dans la personne d'un souverain prussien. Il faut que l'Autriche cesse d'être la seule tête de l'empire ou l'arbitre commun du conseil fédéral, mais il faut même qu'elle ne fasse plus partie du corps germanique. La Prusse, pour nous servir des mémorables paroles de Frédéric-Guillaume: « La Prusse devient l'Allemagne » et par une conséquence naturelle il en devient, lui, le chef suprême. On nous dit que le sort en a décidé ainsi. Un grand nombre de petits princes de l'Allemagne ont été envoyés avec un empressement étrange, leur adhésion à un projet qui les fait descendre du rang de souverains à celui de simples nobles.

Nous relatons les faits sans chercher à analyser les causes et les motifs divers et contradictoires qui ont conspiré à amener ce résultat extraordinaire. Ces événements ne sont pas assurément le résultat d'une combinaison accidentelle; la triomphale habileté politique est de faire qu'une révolution préparée de longue main paraisse l'effet d'un enthousiasme spontané ou d'une nécessité universellement reconnue.

L'Europe devrait être aveugle pour ne pas découvrir chez les hommes qui ont le plus activement travaillé à ce changement, un projet énorme d'agrandissement, conçu sans doute dans un esprit de profonde sollicitude pour la prospérité et la grandeur de la nation allemande.

Mais si l'art et l'ambition ont beaucoup fait, la crainte a plus fait encore. Un grand nombre d'hommes réfléchis ont pensé que l'union des Etats allemands sous la couronne prussienne pourrait seule préserver ces Etats de dissolution, et écarter la possibilité d'une république démocratique universelle élevée sur les ruines de tous les trônes allemands. Pour nous, comme nation, il semble que nous avons plus à gagner qu'à perdre à l'extension de l'influence prussienne et à l'établissement d'un pouvoir plus uniforme en Allemagne; car, entre l'Allemagne et l'Angleterre, il n'y a pas de cause probable d'hostilité, mais, au contraire, des intérêts communs très-étendus. Le sort des petits Etats de l'Allemagne qui paraissent disposés à fonder leur propre existence dans celle d'une puissance plus grande, est d'un intérêt bien moins important aux yeux des hommes d'Etat de l'Angleterre que la situation de cette monarchie qui s'étend des frontières de Russie à celles de France.

Mais ces considérations sont de peu de poids auprès de celles qu'une si prodigieuse révolution ne peut manquer d'avoir suggérées aux autres grandes puissances du continent. Conferer à la Prusse un pouvoir souverain s'exerçant pour toutes les questions militaires et commerciales de la Baltique aux Alpes et du Niemen sur un territoire plus étendu que par le vote d'un seul Etat, est une chose qui ne peut être que la plus heureuse. C'est en Allemagne depuis les siècles et donner l'être à une force compacte capable de saisir un jour les provinces allemandes de cet empire qu'on abandonne aujourd'hui à contre-cœur. C'est opposer à la France sur la frontière la plus vulnérable un état militaire de premier ordre au lieu d'une confédération de puissances d'un rang bien inférieur. C'est annihiler l'équilibre de 1815.

Les forces et l'étendue relative des divers Etats ont été réglées par contrat mutuel; porter atteinte à ce contrat dans quelque point essentiel, c'est autoriser les prétentions et l'ambition des autres gouvernements et des autres nations. Ces motifs nous donnent la conviction que le roi de Prusse hésitera avant d'accepter la couronne impériale, qui lui est offerte. Il ne peut l'accepter sans s'exposer aux plus graves soupçons; il ne peut la placer sur sa tête sans le plus grand danger pour la paix générale de l'Europe; l'Allemagne elle-même se diviserait contre lui et les autres puissances du continent s'uniraient dans une hostilité ouverte ou avouée contre une extension sans précédents de la puissance impériale.

FINIS GERMANIAE.

Sous ce titre, la *Gazette de Cologne* publie l'article suivant:

« Il y a dix mois, la pensée de l'unité dominait l'Allemagne. Ce mot de solution des Allemands pénétrait, avec une puissance victorieuse, des Alpes aux rivages septentrionaux, de la chaumière aux trônes, et tel qu'un coup de foudre, franchissait nos frontières et atteignait jusqu'à la Tamise et la Newa. Qui ne s'est pas senti plus fier, lorsque nous avons arboré le drapeau tricolore sur nos tours, lorsque nous avons envoyé nos députés à l'assemblée nationale allemande! Oh! c'était un heureux temps d'espérance, nous voyions déjà l'empire d'Allemagne sortir de son tombeau dans son ancienne gloire. Alors vint l'archiduc, et la plus vive allégresse l'accompagna dans notre ville impériale, c'est alors vers elle que se dirigeaient nos yeux les plus chers les plus ardents.

Quelques mois d'écoulés, et quel changement? La prose nue et froide de la réalité a suivi notre orgueilleux idéal comme une ombre obscure; les dernières ruines commencent à tomber. Le particularisme qui restait seul sur les trônes, a été établi son siège dans l'assemblée nationale allemande. Elle a résolu d'élever un chef de l'état fédéral, parmi les souverains allemands, mais elle a résolu aussi:

1. De ne pas élire de chef héréditaire;
 2. De ne pas élire de chef à vie;
 3. De ne pas élire un chef, douze ans;
 4. De ne pas le nommer pour six ans;
 5. De ne pas le faire pour trois ans;
- En un mot, d'après ce vote, elle ne veut pas de chef, par conséquent d'état fédéral.

C'est avec une impression décourageante qu'on parcourt ces dernières délibérations, qu'on se représente quels éléments confus est faite cette coalition qui rend impossible l'état fédéral allemand. Où les débats fondamentaux sont-ils publiés, on lit-est-on avec l'Autriche, la Bavière, la Saxe, la Prusse, le Hanovre, au sujet des contingents pour la flotte, enfin au sujet de tout ce qui exige un sacrifice sérieux? Cette Allemagne qu'aucun nous souhaiçons tous, est anéantie; nous pouvons dire d'elle: Finis Germania.

Le chef de l'empire est resté par l'assemblée nationale; la couronne royale a donc perdu beaucoup de son prix.

L'Autriche ne s'inquiète pas de l'Allemagne, mais, à cause de ses intérêts non-allemands, elle ne veut pas quitter la partie.

Tous les princes considérables et plusieurs chambres, vis-à-vis d'une assemblée issue de la révolution et souveraine, parlent de concentration.

Nous avons en perspective un congrès de princes pour régler la réorganisation de l'Allemagne.

Tel est le résultat de ces derniers mois.

Dans la question du chef de l'empire, il ne s'agit pas d'un empire prussien héréditaire. Cette manière de la comprendre ne provient pas de considérations particularistes, religieuses ou industrielles. Ce n'est pas l'invention d'un homme; ce n'est que l'impression naturelle de la réalité. Il ne s'agit pas de la création d'une chose nouvelle et n'existant pas, il s'agit de reconnaître et d'organiser plus fortement ce qui existe de fait.

Qu'est-ce qui a donc rendu impossible jusqu'ici un empire prussien? Il faut en chercher les motifs à Potsdam et à Francfort.

Nous ne parlerons pas de cette coalition étrange de l'assemblée nationale, qui a conduit sous la même bannière les intérêts les plus divers. Ces hommes, au moment où il s'agissait de fonder l'unité, n'ont agi que dans leurs intérêts particuliers.

Tout ce qu'on haïssait en la Prusse, son absolutisme et sa bureaucratie, a cessé. Qu'on écoute en ce moment les voix qui s'élèvent de toutes parts dans ce pays par des pétitions et des adresses; qu'on consulte ensuite l'opinion de la presse libre de l'Allemagne méridionale; et l'on verra que les événements de l'année dernière ont beaucoup diminué son amitié contre la Prusse. Ce n'est qu'à Francfort qu'on ne veut pas entendre parler de ce revirement de l'opinion publique, que du reste on ne peut comprendre comme les personnes qui y assistent dans leur patrie. On a toujours regardé aux représentations faites contre la Prusse aux mois de mars et de mai, et l'on y craint même une guerre civile, à laquelle ne songe nulle personne raisonnable dans le sud.

Portons nos regards de Francfort à Potsdam. Oui, l'on s'y est de même rendu coupable envers l'unité de l'Allemagne. On a laissé trois fois échapper le grand moment remarquable; des traditions de l'ancien temps y ont surgi et là, et ont empêché de saisir l'heure de valeur et avec utilisation pas de présent d'une assemblée nationale révolutionnaire, tant que cela pourrait blesser une des anciennes couronnes légitimes et, de là, une irrotation et des retards éternels. Tout cela a été obstacle à la fondation d'un état fédéré allemand, tout autant que la égalité de Francfort.

Pour le moment l'état fédéré est sérieusement en question; l'œuvre de l'unité allemande de se réduire à une simple révision de l'acte fédéral. Cependant ne désespérons pas de l'avenir. Cet acte fédéral contenait aussi de fertiles germes de bien; malheureusement il n'a jamais été une vérité, car la diète n'était là que pour en empêcher l'exécution. On ne peut nous ravir un point important de l'unité; la représentation du peuple allemand. Les gouvernements des États particuliers s'accoutumeront de plus en plus à l'idée de l'état fédéré.

La prépondérance de la Prusse n'est pas perdue non plus, précisément parce qu'elle est, non pas une invention des hommes, mais une nécessité. Que le roi de Prusse, que l'assemblée s'y opposent, elle s'accomplira pourtant cette parole si sublime, maintenant oubliée. La Prusse s'absorbe dans l'Allemagne, ainsi le veut la nécessité, plus forte que la volonté des rois.

Document diplomatique.

La Concordia, de Turin, nous apporte aujourd'hui le texte de la note par laquelle le gouvernement sarde a repoussé la proposition faite par l'Espagne, à toutes les puissances catholiques, d'ouvrir des conférences à Madrid, pour arriver aux moyens de réinstaurer Pie IX sur le trône pontifical. Voici cette note:

« J'ai remarqué qu'une semblable dépêche a été également adressée aux cabinets de France, d'Autriche, de Portugal, de Bavière, de Toscane et de Naples.

« Le gouvernement espagnol, par l'effet des sentiments religieux qui l'animent vis-à-vis du chef de la chrétienté, voudrait dignement rétablir l'unité éminente de la chrétienté, en réunissant à Madrid les représentants des puissances catholiques sur trônes ou couronnes; en Espagne ou ailleurs, pour tenter, des moyens de nature à produire dans le plus bref délai possible une réconciliation entre le pape et ses sujets, afin que le saint-père puisse rentrer dans le libre exercice de tous ses droits spirituels; et jouir de l'indépendance qui lui est nécessaire pour le gouvernement de l'Église.

« Je me suis fait un devoir de soumettre cet important document au roi, mon auguste souverain, et de le porter ensuite à la connaissance du ministère.

« S. M. a été à peine informé de la nouvelle des malheureux événements de Rome, qu'elle s'est aussitôt occupée de parer au plus tôt à ce qui lui paraît le plus grand intérêt. Elle n'a pas cessé, par tous les moyens, de lui témoigner son plus vif intérêt pour atteindre précisément le but que le gouvernement de Madrid s'est proposé.

« Le roi et son gouvernement animés, pour sa sainteté, du même esprit de vénération profonde qui guide le cabinet de Madrid, s'estimerait en conséquence, infiniment heureux de pouvoir s'associer aux conférences proposées par l'Espagne, et de se voir en mesure ainsi, de coopérer par tous les moyens à leur disposition au grand résultat que le roi en attend, non moins ardemment que tout autre prince du gouvernement catholique.

« Le cabinet espagnol assure que dans ce congrès on dirait à l'occupant unique de la question religieuse, en faisant abstraction de la politique internationale des États pontificaux.

« Mais le ministère de Sardaigne appréciant la pensée vraiment religieuse du cabinet de Madrid, doit néanmoins faire observer qu'il ne lui paraît pas probable que dans une réunion de plénipotentiaires de toutes les puissances catholiques, il puisse être maintenu une forte séparation des affaires religieuses de celles politiques, et l'on considère que c'est pour des causes politiques que le pape a abandonné Rome; et qu'en conséquence, sa sainteté, parmi ses sujets se trouve entravée par des difficultés civiles qu'il faudrait nécessairement applanir.

« La question temporelle se trouve étroitement liée à la question spirituelle; et si on se met à l'autre, de telle sorte que dans la discussion on ne pourrait pas s'arrêter à résoudre les questions spirituelles, sans toucher aux droits temporels du pape. En conséquence, il y aurait nécessité de traiter à la fois les deux questions dans le même congrès, et qui serait en opposition directe avec les vues des puissances italiennes.

« De plus, entre les gouvernements appelés à envoyer des plénipotentiaires aux conférences, on voit le gouvernement autrichien. Il n'est pas douteux que dans ce moment les États de la péninsule italienne n'admettraient l'intervention de l'Autriche dans une semblable union, même alors que les négociations pourraient être restreintes à la partie spirituelle, complètement isolée de la partie temporelle. Il faut ajouter à ces considérations que la situation générale des esprits en Italie et au sein des États pontificaux, l'intervention des puissances étrangères, les ennemis, indisposés à l'égard des sujets du pape et les alliés de telle sorte, qu'en supposant même la réconciliation obtenue entre eux par ce moyen, cette réconciliation serait un caractère de violence étrangère, elle ne pourrait alors être durable et de brève durée; elle manquerait son but et se tournerait au profit de la religion.

« Le gouvernement du roi, appréciant néanmoins les idées qui ont conseillé à la haute piété de S. M. la reine d'Espagne et à son gouvernement, le projet à lui communiqué, serait d'avis de faire de bon accord, tous

les efforts pour atteindre à une autre manière le même but et dévoué pour le bien de la religion.

« Cette manière consisterait à agir directement auprès du souverain-pontife pour lui persuader de retourner à Rome, et à l'inviter à faire observer efficacement les lois constitutionnelles qu'il a données à ses peuples. Dans le concours des bons offices que les agents diplomatiques des diverses cours catholiques croiront devoir pratiquer pour cet important objet, on devra soigneusement éviter toute espèce de bruit ou de publicité, et surtout tout ce qui pourrait ressembler à une co-action quelconque.

« Il serait enfin à désirer vivement que ces mêmes gouvernements catholiques envoyassent à Rome des personnes prudentes, qui donnassent de la force au parti modéré, afin d'empêcher que l'on n'en arrive à une scission complète avec le souverain-pontife. Le gouvernement de S. M. croit que ce serait l'unique moyen favorable pour régler les affaires dans l'intérêt du saint-père, de la religion et des États pontificaux. C'est dans ce sens qu'il a déjà donné ses instructions aux représentants du roi à Gaète et à Rome.

« J'aurai à espérer que le cabinet espagnol voudra bien être convaincu que cette réponse a été dictée par les mêmes sentiments qui ont inspiré l'excellente pensée à laquelle tend le projet à moi communiqué. Dans cette confiance entière, je profite de cette occasion pour vous offrir, M. le chevalier, l'assurance de ma considération distinguée.

» Turin, le 6 janvier 1848. » Le président du conseil, » Signé, GIOBERTI. »

Nouvelles d'Allemagne.

M. de Schmerling, envoyé autrichien au parlement de Francfort, est arrivé à Olmütz à l'improviste, ce qui excite des inquiétudes. Tous les ministres y sont aussi depuis le 20, et ils tiennent des conférences sur la question des rapports avec l'Allemagne. Il est naturel que Francfort exige impérieusement une décision, mais la position de notre ministère est telle que la question allemande va être entièrement perdue. Tous les regards sont portés vers Olmütz.

— La nouvelle de la prise de Chemnitz par les troupes impériales se confirme. Une nouvelle bien plus importante, si elle se confirme, circule aujourd'hui dans la capitale. On dit que le ban Jellachich a fait son entrée à Szegedin.

La ville de Weisskirchen, dans le Banat, a été à ce qu'on prétend, bombardée par le général Théodorovich et prise après une vive résistance.

— Voici le texte du 17^e bulletin de l'armée autrichienne:

« Des nouvelles du quartier-général du lieutenant-feldmaréchal Schlick annoncent que la diète hongroise réunie à Debreczin, convaincue de l'impossibilité de poursuivre ses projets révolutionnaires, a pris la résolution de dissoudre l'armée hongroise. Pour la fortifier dans cette opinion et faire échouer toute tentative de fuite des chefs des rebelles; sachant d'ailleurs qu'une colonne de notre armée, composée de 4 bataillons, 18 escadrons et 18 canons, sous les ordres du lieutenant-feldmaréchal Schulzig, marchait de Pesth sur Miskolcz; que celle du général-major Götz se portait par Krémnitz et Schlimnitz contre la Theiss; que les affaires avaient pris une tournure favorable en Transylvanie, le comte Schlick a fait occuper Leutschau par le major de Kiese Wetter, et envoyé le 13^e un corps d'Espéries contre Teresba à un second qui, le 17, quittera Kassa, et ils opérèrent ensemble contre la Theiss par Sarospatak.

Le lieutenant-feldmaréchal Schlick, laissant à Kassa la brigade Deym, marche sur Tallya avec la colonne principale, y rassemblant son corps d'armée composée de 10 bataillons, 24 escadrons, 18 canons, 358,422 h. d'infanterie, 64,524 h. de cavalerie, 31,815 h. d'artillerie, 40,000 h. du train, et 5,539 soldats mariniers. On croit généralement que les chiffres seront portés à 700,000 au mois de mars prochain.

— Par suite du mauvais temps on a dû suspendre les opérations du 1^{er} et du 2^e corps d'armée en Hongrie.

« Hier soir, vers 8 heures, une grande agitation régnait dans cette ville. On annonça qu'un grand nombre d'armes de garde nationales se trouvaient rassemblées à la caserne et se porta vers la Neustadt, où une lutte sanglante eut lieu entre les bourgeois et les militaires. Vers 10 heures, la tranquillité était rétablie. Plusieurs bourgeois ont été assez grièvement blessés.

— On écrit de Coblenz, 26 janvier: Aujourd'hui a été condamné à 3 mois d'emprisonnement M. Wurmlé, rédacteur du journal de Kreuznach, pour avoir déclaré dans une assemblée qu'après le vote de la diète de Berlin personne ne pourrait être contraint à payer les impôts.

— M. Arnold Rüge et M. le docteur Goldstücker, savant orientaliste de Königsberg, ont reçu l'ordre de quitter Berlin; ce dernier était venu dans cette ville pour se vouer à des travaux littéraires et mettre à profit la riche bibliothèque de cette ville. Ni l'habilitation que lui avait accordée à ce sujet M. le ministre de Laddenberg, ni les représentations de M. de Schön et Rosenkranz, n'ont rien pu contre les ordres du commandant supérieur des troupes dans les Marches.

— Le comité des détenteurs des fonds espagnols, à Berlin vient de présenter une adresse à l'assemblée nationale de Francfort, pour la prier de vouloir soutenir les efforts du comité afin de trouver un moyen de faire rembourser aux créanciers de l'Espagne ce qui leur est dû. Les gouvernements britannique, néerlandais, belge et français ont déjà promis leur concours aux comités établis à cet effet, et la Prusse vient à son tour de mettre sa coopération au comité de Berlin. Il est donc à espérer que les nombreuses familles, que les emprunts espagnols, ont ruinées, secondées par d'énergiques réclamations, pourront enfin recouvrer les capitaux qu'elles ont avancés à l'Espagne.

— Un engagement a eu lieu, le 22, près de Brons, non loin de la frontière du Jutland. Une forte troupe de volontaires danois, armés de piques et d'armes à feu, a fait invasion sur le territoire du Schleswig. M. de Rumohr, qui commande les troupes du Schleswig dans le cercle de Hadersleben, marcha à leur rencontre à la tête des dragons, et ayant tenté en vain de les arrêter de leur entourage, et ayant même reçu pour réponse un coup de fusil qui blessa grièvement un Allemand, il les arrêta et les mit en fuite. 4 d'entre eux ont été tués; 5 ont été blessés grièvement, 22 blessés légèrement ou faits prisonniers.

« (Gaz. de Cologne.) »

Munich, 22 janvier. — L'ouverture solennelle des chambres a eu lieu aujourd'hui par le roi en personne avec le cérémonial usité.

Voici les principaux passages du discours du trône: « Messieurs les sénateurs et députés, » C'est la seconde diète que j'ouvre depuis mon avènement. A peine la première a-t-elle terminé ses importants travaux. Je crois que le pays peut jeter avec satisfaction un regard rétrospectif sur ces quelques mois, pas-

sés dans lesquels il ne s'est rien fait de peu d'importance. La plupart des lois votées sont mises en vigueur ou déjà exécutées.

« Le devoir de la diète actuelle est de continuer l'œuvre commencée dans le véritable intérêt du peuple, en tenant compte des exigences de l'époque. Plusieurs projets de lois vous seront soumis. »

Le roi énumère les principaux de ces projets parmi lesquels nous remarquons ceux concernant:

- 1. L'impôt sur le capital et le revenu;
- 2. Sur l'organisation judiciaire;
- 3. Sur les associations et les réunions;
- 4. Sur l'armement général du peuple;
- 5. Sur la situation des juifs et leur émancipation;
- 6. Le discours royal se termine ainsi:

« J'ai tenu et je tiendrai consciencieusement les promesses faites à mon avènement; je gouvernerai, en roi constitutionnel, dans l'esprit de la constitution: c'est le terrain sur lequel nous nous trouvons et que nous ne devons pas quitter. La vérité restera toujours le principe de mon gouvernement. Le droit et la liberté légale régneront dans le ressort de l'état comme dans celui de l'église.

« Je combattrai l'anarchie de tout mon pouvoir, et je compte en cela sur votre coopération. Toutes les nations allemandes éprouvent l'urgente nécessité d'une union vitale, embrassant toute l'Allemagne. Je suis aussi animé de cette tendance, et, de concert avec vous, j'espère atteindre ce but élevé. Les lois et les changements devenus nécessaires vous parviendront. La Bavière ne pouvait rester exempte des orages de notre époque; mais elle a donné des preuves de ses sentiments fidèles et honorables. Puissiez-vous continuer à étendre sur nous une main protectrice faite connaître au roi et au peuple sa volonté, et leur montrer la voie qui conduit seule au salut et à une félicité durable.

ASSEMBLÉE NATIONALE ALLEMANDE.

Dans sa séance du 25, l'assemblée nationale de Francfort a continué la discussion du § 2 du chapitre du chef de l'empire. Ce paragraphe est ainsi conçu:

« Le chef de l'empire portera le titre de: Empereur des Allemands. (La minorité de la commission propose le titre de: Vicaire de l'empire.)

M. Graner, d'Ingolstadt, propose de renvoyer à la seconde lecture la discussion de ce paragraphe, vu la connexion avec le § 1^{er}. Cette proposition est rejetée, et le § 2 est adopté par voie d'appel nominal par 214 voix contre 200.

Les §§ 3 à 6 sont adoptés dans la teneur suivante:

§ 3. La résidence de l'empereur sera établie au siège du gouvernement de l'empire. L'empereur y résidera au moins pendant la durée de la diète de l'empire. Aussi souvent que l'empereur ne résidera pas au siège du gouvernement de l'empire, un des ministres de l'empire devra se trouver auprès de lui. Les dispositions sur le siège de l'empire seront déterminées par une loi de l'empire.

§ 4. L'empereur aura une liste civile, qui sera fixée par la diète de l'empire.

Act. II, § 5. La personne de l'empereur est inviolable. Les pouvoirs conférés à l'empereur devront être exercés par lui moyennant des ministres responsables qu'il nommera.

§ 6. Tous les actes de l'empereur devront être contresignés au moins par un ministre de l'empire qui en assume par cela même la responsabilité.

Act. III § 7. L'empereur exerce la représentation internationale de l'empire allemand et des états particuliers allemands. Il nomme les envoyés diplomatiques.

§ 8. L'empereur déclare la guerre et fait la paix.

Ce paragraphe a été adopté et on a rejeté la proposition de l'empereur de déclarer la guerre et de faire la paix.

§ 9. L'empereur conclut les alliances et les traités avec les puissances étrangères; la coopération de la diète est réservée pour les cas prescrits par la constitution.

§ 10. Tous les traités conclus par des gouvernements allemands soit eux ou avec des gouvernements étrangers; tant qu'ils ne se rapportent pas à des intérêts du droit privé, sont portés à la connaissance de l'empereur et soumis à son approbation, en tant qu'ils touchent à des intérêts de l'empire.

§ 11. L'empereur convoque et dissout la diète de l'empire; il a le droit de dissoudre la chambre des représentants du peuple.

§ 12. L'empereur a le droit de proposer les lois. Il exerce le pouvoir législatif conjointement avec la diète; il publie les lois de l'empire et les ordonnances nécessaires pour leur exécution.

§ 13. L'empereur a le droit de grâce, de commuer les peines et d'amnistier pour les affaires criminelles ressortissant à l'empire. Il ne peut interdire l'instruction ou la continuation d'un procès quand accord avec la diète. Le droit de faire grâce et de commuer les peines ne pourra être exercé en faveur d'un ministre de l'empire condamné pour des actes de son administration qu'à la demande de la chambre, qui se sera portée accusatrice. Ce droit ne pourra être exercé en faveur du ministre d'un état particulier.

§ 14. L'empereur est tenu de maintenir la paix de l'empire.

§ 15. L'empereur dispose de la force armée.

§ 16. En général, dans les affaires de l'empire, l'empereur exercera les pouvoirs que la constitution de l'empire lui confère et qui n'auront pas été réservés à la diète de l'empire.

(Séance du 26 janvier.)

M. Hentges, député de Helffrod, a résigné son mandat.

Sur la proposition du comité des pétitions, l'assemblée décide que les différentes commissions auront à présenter un rapport sur les pétitions qui leur ont été remises.

On passe ensuite à la discussion du chapitre de la constitution intitulé: Du conseil de l'empire. En voici la teneur:

§ 1^{er}. Le conseil de l'empire se compose de plénipotentiaires des états allemands: chaque état ou chaque réunion d'états en envoie deux dans la chambre des députés comme un membre du conseil de l'empire; excepté les quatre villes libres qui envoient un membre en commun. La nomination des membres du conseil de l'empire sera faite par les gouvernements des états et réunions d'états respectifs.

§ 2. Le conseil de l'empire forme un corps consultatif. Il se réunit au siège du gouvernement de l'empire. La présidence sera conférée au plénipotentiaire du plus grand état allemand dont le souverain n'est pas revêtu de la dignité de chef de l'empire.

§ 3. Les décisions du conseil de l'empire sont prises à la majorité de ses voix.

§ 4. Des ministres de l'empire sont autorisés à assister aux séances du conseil de l'empire ou de le faire représenter par des commissaires.

§ 5. Les projets de loi que le gouvernement de l'empire aura l'intention de présenter à la diète devront être soumis au conseil de l'empire; il émettra son avis à cet égard. Cet avis devra être émis dans un délai fixé par le gouvernement de l'empire. Ce délai passé, le gouvernement de l'empire sera libre de présenter le projet de loi à la diète de l'empire.

§ 6. Le gouvernement de l'empire est autorisé à prendre l'avis du conseil de l'empire aussi souvent qu'il le jugera convenable.

Une motion de M. Wigard tendant à faire rejeter le projet tout entier, a été écartée par 211 voix contre 200.

Passant ensuite au vote sur les articles, le 2^e alinéa du § 1^{er} « Chaque état, etc., jusqu'aux mots: un membre en commun » a été rejeté par 220 voix contre 175.

On a voté ensuite sur une proposition de M. Arndts et son

Paris, tendant à remplacer l'ancien et de plus par une disposition d'après laquelle le conseil de l'empire se composerait de 12 membres choisis par les différents états; cette proposition a été également rejetée par 206 voix contre 204. Le reste du projet est adopté sans changement.

Avant la fin de la séance, M. Simon de Trèves présente une motion tendant à faire cesser l'arrestation préventive de M. Temme, élu membre de l'assemblée nationale par le collège électoral de Neuss.

L'assemblée a rejeté la motion de M. Simon, ainsi que l'ordre du jour motivé proposé par M. Beseler de Greifswald. Elle a adopté, par contre, la proposition de M. Robert Mohl, tendante à ce que le gouvernement prussien soit engagé, par l'organe du ministère de l'empire, à transmettre dans le plus bref délai les procès-verbaux relatifs à l'élection de M. Temme.

La prochaine séance aura lieu lundi 29 janvier. L'ordre du jour se composera des rapports de différentes commissions.

— La lettre suivante a été remise au ministère de l'empire :
Le plénipotentiaire soussigné pour la Hesse électorale est chargé d'annoncer au pouvoir central provisoire, au sujet de la question du chef de l'empire, que S. A. R. l'électeur, convaincu qu'une Allemagne fortement unie peut seule répondre aux besoins du peuple allemand, et qu'à cet effet il est nécessaire de placer à la tête de l'empire un chef puissant et unique, n'hésite pas à déclarer déjà maintenant que, pour atteindre ce grand but, il est prêt à faire, de concert avec ses alliés, les mêmes sacrifices qui pourraient être exigés des autres gouvernements allemands, lorsqu'il s'agira de fixer définitivement la constitution de l'Allemagne.
Francfort s. M., le 24 janvier 1849. JORDAN.

LONDRES, 27 JANVIER. — Le duc de New-Castle, un des membres éminents de la pairie anglaise, vient d'adresser à lord John Russell une lettre pour le dissuader de proposer l'abrogation ou une modification trop radicale des droits de navigation. Cette lettre est reproduite par les journaux protectionnistes comme une manifestation importante dans le sens du maintien de la législation actuelle.

— D'après de nouveaux détails reçus ce matin sur l'explosion de la houillère de Darley on porte à 83 le nombre des ouvriers qui ont péri victimes de cette catastrophe.

— Le général sir Thomas Arbuthnot qui commandait en chef les troupes des districts du nord et du centre de l'Angleterre est mort jeudi soir à Manchester à la suite d'une courte maladie. Il était âgé de 72 ans et comptait 54 ans de service.

— Nous apprenons, dit le *Globe*, que le comte Colloredo doit venir en Angleterre comme ambassadeur d'Autriche.

— M. Bancroft, ministre des Etats-Unis, a travaillé hier au *Foreign-Office*.

— D'après le relevé de la situation de la banque d'Angleterre au 20 janvier, l'encaisse métallique s'élevait à cette date à 15,048,551 liv. sterl., 104,962 liv. de plus que la semaine précédente et les billets en circulation à 18,628,435 liv. 354,620 liv. de plus que la semaine précédente.

— Mlle Jenny Lind s'est fait entendre cette semaine à Norwich dans deux concerts, au profit des pauvres, qui ont produit un total de 25,000 fl. On a calculé que depuis que la grande cantatrice suédoise est en Angleterre plus de 400,000 fl. ont été recueillis pour des établissements de charité à la suite de concerts de cette nature.

— Le comte de Schimmelmann, ambassadeur danois, est parti hier pour l'Angleterre dans l'après-midi.

S. A. R. assistait hier soir à la représentation de l'opéra comique au théâtre St-James.

Toute l'ex-famille royale de France a quitté l'hôtel de Star-and-Garter à Richmond, pour retourner à Claremont, où les augustes exilés ont l'intention de se fixer d'une manière permanente. L'état de la comtesse de Neuilly, qui était très-souffrante, s'est considérablement amélioré depuis quelques jours. Le comte et les autres membres de la famille jouissent d'une excellente santé; les réparations nécessitées à Claremont par l'accident qui avait forcé l'ex-famille royale à quitter cette résidence, sont terminées et toutes les précautions sont prises pour que pareil accident ne puisse plus se renouveler.

— La convocation adressée aux membres irlandais de la chambre des communes par leur doyen M. Grattan, à l'effet de se réunir à Dublin pour y conférer sur l'attitude à prendre dans la session prochaine, et sur les mesures à proposer dans l'intérêt de l'Irlande, n'a produit qu'un résultat insignifiant. Une douzaine de membres seulement ont répondu à l'appel une première fois. Une seconde réunion n'a pas été plus nombreuse. On s'est alors ajourné à Londres pour le 1^{er} février.

Nouvelles d'Amérique.

Le steamer *le Tevot* vient d'arriver à Southampton avec les malles des Indes occidentales et du Mexique; il a à bord 1,160,250 piastres et 25,263 piastres pour une partie des intérêts de la dette mexicaine.

— On apprend que le conseil législatif de la Jamaïque, mécontent des mesures du gouvernement, a décidé de s'ajourner et de rejeter ainsi le vote des subsides.

— Le congrès mexicain s'est ajourné le 2 décembre. Santa-Anna est parti de Mexico de la création d'une banque nationale pour l'amortissement de la dette.

— On s'occupe activement de la réorganisation de l'armée. Les brigades continuent d'infester les routes entre Mexico et Vera-Cruz, les communications sont régulièrement dévalisées.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 21 JANVIER. — Le projet de loi pour le règlement de la banque de St-Ferdinand publié par la Gazette, paraît obtenir l'approbation générale.

— Le *Poniente* de Barcelone, du 17, donne des détails sur l'achèvement de Cabrera, qui n'ajoute rien à ce qui a déjà été publié à ce sujet. Toutes les lettres, dit le journal, sont d'accord sur le découragement de Cabrera, qui ne s'attendait pas à être poursuivi avec tant d'acharnement. Il paraît que le chef carliste lui-même avoué qu'en gagnant l'île, il n'avait dû qu'au hasard, et que, depuis son arrivée de France, il ne s'est pas trouvé dans un pareil embarras. C'est en divisant son monde en petites bandes, qu'il a pu échapper au général

Córdoba. Lors de son départ d'Amor, Cabrera n'avait plus que 500 hommes et 80 chevaux. — Les numéros des 18 et 19 du même journal annoncent la soumission d'un grand nombre de factieux, aux troupes de la reine, dans la province de Tarragone. — On lit dans le *Journal des Pyrénées Orientales*, du 23 janvier :

Nous apprenons à l'instant une nouvelle fort importante : Roger de Massanet, chef de bande du parti républicain, vient de faire sa soumission à la reine. Deux cents hommes qu'il commandait ont suivi son exemple. Cette nouvelle est arrivée hier au consulat général d'Espagne à Perpignan.

— On nous écrit de la frontière des Pyrénées, 19 janvier 1849 :
Le 18 courant, une colonne des troupes de la reine, forte de 1300 hommes, rencontra du côté de Labajot, derrière Bellegarde, un corps de 250 républicains commandés par Victoriano Ametler, créé brigadier. L'action fut chaude; les républicains ont perdu beaucoup de monde et ont été obligés de se réfugier sur le territoire français à Las Illas, où ils ont été poursuivis par les troupes royales; et là à Las Illas, le combat a recommencé malgré l'intervention du maire, et d'un détachement français de 25 hommes. Beaucoup de républicains ont été atteints, tués ou blessés à la porte de la mairie et 18 ont été pris, entr'autres Victoriano Ametler, Col José, Gonzalés don Juan, commandant, Perez, commandant, 2 capitaines, 2 hommes et 10 autres réfugiés.

Nouvelles de France.

PARIS, 27 JANVIER. — La physionomie de la salle des Pas-Perdus, au moment de l'ouverture de la séance, était plus animée que de coutume. Dans les bords et dans les jardins de la présidence on remarquait un nombre considérable de soldats dont les fusils étaient en faisceaux. L'assemblée était gardée par quatre bataillons.

On faisait circuler une nouvelle assez grave. M. Aladenize, chef de bataillon dans la garde mobile, un des officiers de Louis-Bonaparte arrêtés à Boulogne et l'un des compagnons de captivité du prince, avait, malgré ces antécédents, pris ces derniers jours une position très-hostile au gouvernement. M. Aladenize, à ce qu'il paraît, s'est entendu avec les chefs de bataillon, ses collègues, pour être conservés comme lui dans leurs grades, et il s'est rendu chez le général Changarnier. Là, une scène très-vive eut lieu, et le général a été obligé de faire arrêter M. Aladenize, qui a été conduit à l'abbaye.

— L'inquiétude que répandent dans les esprits quelques bruits de désordre et l'agitation occasionnée par la fermeture de quelques clubs ont été de la part du gouvernement et de l'autorité militaire l'objet des mesures les plus complètes pour prévenir toute atteinte à la tranquillité publique. M. le général Changarnier a visité à cet effet toutes les casernes, et s'est assuré que les hommes, d'après ses ordres, étaient prêts, à la première alerte, à prendre les armes la nuit comme le jour.

Dans le même intérêt de sécurité, on s'occupe de la prochaine réorganisation des gardiens de Paris. Un nouveau corps de police, recruté parmi ceux des anciens soldats qui ont les meilleurs états de service, va être prochainement reconstitué.

COURS DE M. LHERMINIER. — MANIFESTATION DES ETUDIANTS.

On lit dans l'*Estafette*, journal hostile au gouvernement :
M. Lherminier a fait son cours.
Le 7^e de ligne, dès sept heures du matin, était arrivé à la place Cambrai; un bataillon a été placé dans la rue de Valenciennes et à la place Cambrai.

A onze heures, au milieu d'une foule considérable d'étudiants et d'ouvriers, le cours a été ouvert.

Les quelques personnes qui sont entrées avec des cartes spéciales ont trouvé l'amphithéâtre envahi aux deux tiers, et par-ci, par-là, quelques places seulement restaient libres, disséminées sur les bancs. Un silence très significatif a accompagné les paroles de M. Lherminier.

A midi, la première leçon a été terminée et les auditeurs se sont séparés. Pendant ce temps, en dehors du collège de France, la foule grossissait, mais de fortes patrouilles circulaient de rues en rues et empêchaient les attroupements de rester en place. Des officiers d'état-major venaient de cinq en cinq minutes au rapport au collège de France.

Sur la place de l'Ecole de médecine, sept à huit cents ouvriers et étudiants signèrent une adresse à l'assemblée nationale et au ministre de l'instruction publique pour demander le renvoi de M. Lherminier. Des cris nombreux de : *À bas Falloux!* à bas les blancs! à bas les jésuites! vive la constitution! à bas les ministres! vive la république! étaient les seuls cris poussés dans cette foule agitée par mille sentiments divers.

Une colonne de douze à quinze cents étudiants a été dirigée de la place de l'Ecole vers l'assemblée nationale, pour porter la protestation.

La colonne des étudiants, se dirigeant vers l'assemblée nationale, a été arrêtée à la tête du pont de la Concorde par le commissaire de police attaché au palais et par le colonel Cauvin, qui a fait prendre les armes aux troupes et les avait massées sur les marches même qui font face à la place de la Révolution.

La colonne retourna autour de l'obélisque, et elle s'appretait à nommer des délégués, quand trois représentants de la Montagne, MM. Martin-Bernard, Brives et Gué, sont arrivés. Ils ont pris la pétition et ont promis de la déposer sur le bureau de l'assemblée, en y déposant la mise en accusation du ministre.

Les paroles du citoyen Martin-Bernard ont soulevé des cris unanimes de : *Vive l'assemblée nationale!*

Les étudiants se sont ensuite dirigés vers la rue de Beaune, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*. Entrés dans la cour, ils ont été reçus par M. Cantagrel qui a promis d'accueillir leur protestation.

En ce moment des gardiens de Paris, accompagnés d'une commission de police, ont fait irruption dans la cour du journal et ont voulu la faire évacuer. Des cris ont été entendus pour protester contre cette violation de domicile, et comme le commissaire de police n'était parvenu à aucun résultat, il a été obligé de se retirer. Cependant, cette tentative de provocation n'a pas été sans mettre un peu de désordre dans la manifestation.

Quelques jeunes gens ont été arrêtés sur les lieux. Un officier d'infanterie, un lieutenant qui n'avait pas cru devoir faire usage de la force a été entouré par les gardiens de Paris et entraîné par eux; il avait, sans aucun doute, été relâché.

Un nombre considérable d'étudiants, plus de six cents, ont signé la protestation.

Les étudiants se sont ensuite séparés sans aucun désordre. Le quartier latin est dans une agitation fébrile; mais tout est calme et modéré, et toutes les manifestations restent dans la légalité.

Des patrouilles nombreuses circulent dans les rues Saint-Jacques, de la Harpe, de Seine et les rues voisines.

— Nous extrayons de l'article du *Peuple*, du 27, qui a motivé la seconde saisie et la demande en autorisation de poursuites à l'assemblée, les passages principaux :

Quand nous disons que Louis Bonaparte est à lui seul la contre-révolution, ce n'est point de notre part une invention de polémique, une calomnie d'opposition.

Qui donc, si d vous plaît, s'agit de élections de décembre, a servi de directeur à la réaction catholique et légitimiste? — Bonaparte.

Qui désire le plus, en ce moment, de monter sur le trône et de ceindre la couronne? — Bonaparte.

Qui conspire, sous le couvert de la république avec les éternels ennemis de la souveraineté du peuple? — Bonaparte.

Qui a relevé les espérances de la féodalité capitaliste et mercantile, et détruit les dernières illusions du travailleur? — Bonaparte.

Qui, le premier depuis la révolution, a osé composer un ministère de parti et francs monarchiens? — Bonaparte.

Qui fait fermer les clubs, dernier asile de la liberté populaire? — Bonaparte.

Qui a juré de continuer la politique malheureuse de Cavaignac? — Bonaparte. Cavaignac, du moins, défendait la république; il n'en voulait qu'au socialisme. Bonaparte en veut à la fois, et au socialisme, et à la république.

Qui organise la calomnie et la persécution contre l'association des travailleurs? — Bonaparte.

Qui refuse le dégrèvement des impôts de consommation, si funestes à la santé du peuple? — Bonaparte.

Qui repousse la réforme financière, la réforme administrative, la réforme budgétaire? — Bonaparte.

Qui demande la suppression des écoles primaires, comme incompatible avec la sécurité des parasites? — Les suppôts de Bonaparte.

Qui propose de faire à l'Europe une guerre quelconque, afin de distraire le travail de la guerre contre le capital? — Les patrons de Bonaparte.

Qui viole le principe de la non-rétroactivité des lois, pour mieux servir les vengeances de la réaction? — Le gouvernement de Bonaparte.

Qui anticipe sur la fiction de l'irresponsabilité présidentielle, arrêtée dans les conseils du gouvernement, afin de frapper les journaux démocrates opposés à la politique de réaction? — Les procureurs de Bonaparte.

Qui refuse impitoyablement l'amnistie après avoir promis la réconciliation? — Bonaparte, toujours Bonaparte.

Bonaparte, élu de la réaction, méritement de la réaction, personnification de la réaction, Bonaparte est en ce moment toute la réaction; à tel point que quiconque fait de l'opposition à Bonaparte est indubitablement révolutionnaire; et que, Bonaparte tombé, toute la conspiration doctrinaire, légitimiste, orléaniste, impérialiste, capitaliste et jésuite, s'écroule avec lui!

Dignes aristocrates, estimables royalistes, honnêtes bourgeois, lais chrétiens, valets de polichinelle, pauvres roués, pauvres dupes! C'étaient donc là que devaient aboutir ces combinaisons profondes qui devaient, par des transitions rapides et invincibles, métamorphoser la république de février en la monarchie de 1788! Une mannequin et M. Rateau: c'est avec cela que vous avez cru jeter la panique parmi les révolutionnaires!

L'élection du 10 décembre, ne l'oubliez pas, a été une surprise faite au pays, j'ai presque dit un outrage à la raison nationale. A vous, mandataires du peuple, de réparer, par votre sagesse et votre fermeté, le tort fait à la majesté du souverain par la médiocrité du sujet et l'indignité de ses partisans.

Et vous, patriotes, nos amis, nos frères, n'oubliez pas que votre devoir, en ce moment, est d'attendre l'initiative de vos représentants. C'est à l'assemblée nationale que la réaction doit être vaincue: il n'en doit pas coûter un cheveu de la tête à un seul des citoyens. P.-J. PROUDHON.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Voici le discours prononcé par M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, lors de la présentation du projet de loi contre les clubs à l'assemblée nationale, séance du 26 janvier.

Citoyens représentants, l'assemblée nationale a rendu contre les clubs une loi sévère, pour prévenir des dangers qui alarmaient la société, et pour réprimer des excès dont s'indignait la conscience publique, elle a donné au gouvernement tous les pouvoirs que le gouvernement lui a demandés.

En lisant les débats qui ont précédé le décret du 28 juillet, on reconnaît même que l'assemblée n'eût pas hésité à pousser encore plus loin les rigueurs de la loi et à prononcer l'interdiction absolue des clubs, si le gouvernement n'avait été arrêté par une circonstance qui n'a fait qu'après coup atténuer la portée de la loi.

L'épreuve a été faite depuis six mois et elle est décisive. L'insuffisance de la loi se révèle aux regards des moins clairvoyants. Nous apportons, citoyens représentants, dans l'exercice des pouvoirs qu'elle nous confie, toute la vigilance et toute l'énergie nécessaires.

Nous avons provoqué dans la capitale, ainsi que dans les départements, la fermeture d'un grand nombre de clubs. Nous avons dénoncé aux tribunaux, sans exception ni retard, les contraventions qui étaient commises. Nous avons fait, pour désorganiser les anarchistes et pour rassurer les bons citoyens, tout ce que la législation nous autorisait à faire. Cependant, ni le scandale, ni le péril n'ont cessé.

Les clubs que le gouvernement ferme sur un point se rouvrent sur un autre. Quand on ne viole pas ouvertement les prescriptions du décret, on les élude.

Les meneurs, ne pouvant plus percevoir une rétribution à l'entrée des clubs, organisent des souscriptions et des quêtes. L'audace et la ruse, tous les moyens sont bons pour braver l'autorité. Les hommes qui entreprennent d'émouvoir et de corrompre ainsi l'esprit public ne sont pas, heureusement, très-nombreux, mais ils suppléent au nombre par une activité malaisante. C'est le même personnel, à Paris surtout, qui va de club en club pratiquer l'agitation et jeter des semences de révolte.

Le spectacle de ces manœuvres offense nos mœurs; il inquiète les populations et arrête l'essor de l'industrie.

C'est un dernier écho des soulèvements de la place publique que l'on s'étonne d'entendre sous un gouvernement désormais régulier; mais les clubs ont d'autres conséquences, et celles-là sont les plus déplorables.

On y prêche ouvertement des doctrines; on y propage des passions qui tendent à dissoudre la société. Le mépris des lois, de l'autorité, de l'ordre et de la propriété y est professé sous toutes les formes.

Les auditeurs, dans ces réunions étranges, sont principalement des hommes à qui l'éducation politique n'a pas toujours ouvert les yeux sur le danger des sophismes dont on accable leur esprit.

Quand on les a détournés ainsi des vrais principes et de leurs devoirs sociaux, on les enrole. Les clubs sont le foyer des sociétés secrètes. Les clubs et les sociétés secrètes se prêtent un mutuel appui. Le gouvernement ne parviendra jamais à réprimer, avec une complète efficacité, la propagande des sociétés secrètes, tant que l'existence des clubs sera tolérée.

C'est en combinant l'action des clubs avec celle des sociétés secrètes que les ennemis de l'ordre espèrent surprendre et usurper le pouvoir; ils forment en attendant, ainsi qu'ils l'annoncent eux-mêmes, dans l'Etat, un gouvernement qui ne doit admettre d'entrées que de la nature.

Comme l'a dit M. le rapporteur de la loi du 28 juillet, aucun pouvoir libre ne peut à la longue soutenir cette lutte sans succomber; aucun ordre politique ne peut résister à un tel germe de mort.

Il ne faut pas confondre le droit de réunion avec la révolution de février. Cette révolution a été venue consacrer, avec la faculté d'ouvrir des écoles d'anarchie que l'on désigne sous le nom de clubs, et qui gênent au lieu de servir, la liberté politique.

Les citoyens, en se réunissant dans les pays libres, ont toujours un but spécial et déterminé. Il s'agit soit de délibérer sur une pétition, tantôt de revendiquer un droit, souvent même de faire obtenir l'admission à la marche du pouvoir ou de protester contre sa politique. Mais le but que l'on se proposait, une fois atteint, les réunions ne consistent d'elles-mêmes.

Ce droit de réunion est non-seulement respecté par le projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations, mais il en reçoit une consécration nouvelle. C'est restituer aux citoyens la liberté de se réunir que de les dégager de

